

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 17 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle polyvalente du Noyer, en séance publique, sous la présidence de Madame Thérèse BLANCHIER – Maire.

Etaient Présents : Thérèse BLANCHIER, Thierry VERRECCHIA, Zahia GABA, Francis VIVAT, Magali GUIMONT, Stéphane DAUDIER, Eric BOURGUET, Sylvie NESSLER, Adrien BOTINEAU, Elodie CREPIN, Guénaël CHEVIRON, Emmanuella GONCALVES.

Etaient absents : Sonia SENECHAL (pouvoir à Elodie CREPIN), Denise LAURENT-LESCASSE, Alexandre SWIDERSKI,

Secrétaire de séance : Zahia GABA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2020 : **Approuvé à l'unanimité**
- A la demande du Maire et avec l'approbation des conseillers présents à **l'unanimité**, 3 points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- ✓ Opposition au transfert de la compétence en matière Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Commune du Pays de Limours (CCPL)
- ✓ Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat de l'Orge
- ✓ Instauration de la prime d'installation

- 1- Virement de crédits pour ajustement budget primitif 2020.
- 2- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC 2020. **Approuvé à l'unanimité**
- 3- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe. **Approuvé à l'unanimité**
- 4- Opposition au transfert de la compétence en matière Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Commune du Pays de Limours (CCPL) **Approuvé à l'unanimité**
- 5- Instauration de la Taxe d'aménagement majorée au taux de 8 %, sur la zone de la Besace. **Approuvé par 12 voix et 1 Abstention**
- 6- Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat de l'Orge **Approuvé à l'unanimité**
- 7- Instauration de la Prime COVID . **Approuvé à l'unanimité**
- 8- Instauration de la prime d'installation **Approuvé par 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention**

La séance est levée à 23h18